

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2017

La séance est ouverte à 18 H 30 mn sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

<u>Sont présents</u>: Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Sylvie LEYDET, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Sylvain MAILLARD, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON.

Est arrivée en cours de séance : Mme Claire GANNET à 18h45.

<u>Est parti en cours de séance</u> : M. Jean-Baptiste de FROMENT à 19h55 après le point 9 en donnant pouvoir à Mme Gypsie BLOCH.

<u>Sont absents</u>: Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL qui donne pouvoir à Mme Pauline VERON.

Madame le Maire souhaite, avant toute chose, adresser ses félicitations au nouveau député de la première circonscription et également à M. Pierre-Yves BOURNAZEL qui lui aussi est député d'une partie du 9<sup>e</sup> arrondissement. Pierre-Yves BOURNAZEL a été élu la veille député de la 18<sup>e</sup> circonscription avec 54 % des voix et Sylvain MAILLARD a été élu au premier tour la semaine précédente avec 50,8 % des voix, un très beau score pour lequel il est très chaleureusement félicité. Madame le Maire rappelle qu'elle a souhaité que M. MAILLARD figure sur la liste qu'elle a conduite aux municipales de 2014, ce qui lui a permis d'avoir un véritable ancrage dans le 9<sup>e</sup>. La tâche désormais sera très importante, mais elle sait qu'il mènera cette mission avec talent et elle lui souhaite beaucoup de réussite en son nom personnel et celui de l'exécutif municipal.

Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle page de l'histoire d'un pays qui a besoin de réformes. Le président de la République et le premier ministre, M. Édouard PHILIPPE, se sont engagés dans cette voie auprès des Français de tous bords pour les mener à bien et en prenant en compte la très forte abstention pour les deux tours de législatives, y compris à Paris, même si ce sont dans des moindres proportions. Il est de la responsabilité de tous, maires, conseillers régionaux, conseillers d'arrondissement, conseillers de Paris, d'être au rendez-vous des réformes dont le pays a besoin. Madame le Maire veut dire à ses collègues qu'il n'y a pas une bonne et une mauvaise approche, quelle que soit l'option choisie, d'avoir porté les couleurs d'En marche, d'avoir été sous la bannière de la droite et du centre ou de la gauche. En leurs âmes et consciences, les élus ont choisi de porter leurs couleurs. Elle ne retient qu'une seule chose, c'est qu'aujourd'hui, M. Pierre-Yves BOURNAZELet M. Sylvain MAILLARD portent les couleurs de la France et de 63 millions de Français. Elle compte sur eux pour accompagner le travail qu'elle mène depuis trois ans dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire veut également adresser ses plus chaleureux remerciements à tous ceux qui sur leurs noms, ont porté aussi leurs couleurs et qui ont fait que la campagne s'est déroulée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement dans de très bonnes conditions.

M. Jean-Baptiste de FROMENT, au nom du groupe de l'exécutif félicite très chaleureusement M. Sylvain MAILLARD pour sa très belle victoire, avec un score impressionnant. Il croit que cette victoire est un message envoyé par les électeurs et qu'il faut méditer. Il y a une demande de renouvellement, une demande de la fin de l'esprit de parti, une espèce de dépassement des clivages partisans au sens « opposition, je dis noir parce que l'autre dit blanc, etc. » C'est une demande très forte des habitants.

Il a l'impression de faire partie d'une équipe municipale qui avait anticipé ces attentes et la campagne de 2014 était dans cet esprit qui va perdurer. Cela ne veut pas dire, et c'est là où le débat reste entier, qu'on a tous les mêmes convictions. À titre personnel, il trouvait des choses intéressantes sur la forme dans le mouvement En marche, mais considérait les contenus avec plus de circonspection sur la profondeur des réformes revendiquées. La fin de l'esprit partisan, c'est important, mais ce n'est pas la fin des convictions, ce n'est pas la fin des antagonismes parce que c'est cela aussi qui fait vivre la démocratie. Il fait confiance à M. Sylvain MAILLARD pour être un bon député et compte sur lui pour faire avancer les dossiers du 9<sup>e</sup>.

Madame Pauline VERON veut de nouveau féliciter M. Sylvain MAILLARD, le féliciter dans ce cadre plus institutionnel qui est le lieu où se passent essentiellement les débats politiques. Elle souligne qu'effectivement, la campagne s'est passée dans une bonne ambiance et il est important que chacun puisse exprimer ses points de vue sans tomber dans des attaques ou des caricatures. Comme elle ne s'attendait pas à cela, elle n'en a pas été étonnée.

Elle pense que sa génération, peut-être, fait de la politique un peu différemment et essaye de ne pas tomber dans ce travers. Il faut essayer de continuer comme cela. Des désaccords politiques ont été exprimés pendant la campagne. Peut-être qu'on aurait pu les mettre un peu plus au jour mais c'est le problème des campagnes qui se font par circonscription. Il y a des débats nationaux et moins de débats locaux pour pouvoir discuter projet contre-projet. Elle invoque une forme de lassitude des électeurs à venir sur les questions de fond. Elle a essayé de le faire pendant sa campagne, sur certains points, elle pense pouvoir se retrouver avec la majorité En marche notamment sur la moralisation de la vie politique, choses que par ailleurs elle pouvait porter, et des choses sur lesquelles il y aura des désaccords profonds, que ce soit sur le Code du travail, sur la fiscalité, sur la question des réfugiés, sur la question de l'écologie et des voies sur berge, par exemple... Donc, on aura l'occasion dans le cadre municipal d'avoir ces débats avec peut-être aussi le député dans un cadre municipal. Elle espère pouvoir aussi travailler de façon constructive sur certains projets qui concernent le 9<sup>e</sup> arrondissement au-delà de positions partisanes, dans l'intérêt des habitants du 9<sup>e</sup>, et pouvoir faire appel à lui sur certains sujets locaux qui dépassent ces clivages.

Elle lui souhaite bonne continuation et bonne chance dans ces nouvelles fonctions.

M. Alexis GOVCIYAN veut remercier Madame le Maire et tous ses collègues qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition parce que dans l'arrondissement et dans les circonscriptions, la République et son système démocratique ont très bien fonctionné, il n'y a pas eu de problème. Il y a un vainqueur et des vaincus.

Il souhaite d'abord saluer son ami M. Jean-Baptiste de FROMENT d'abord pour ses qualités personnelles, pour l'engagement dont il a fait preuve devant des difficultés auxquelles il a dû faire face, c'était compliqué, mais il souhaite néanmoins le saluer et lui dire toute son amitié. Il est bien parfois de dire les choses dans un cadre officiel et il salue également sa collègue, Pauline VERON qui a mené une campagne compliquée dans un contexte délicat, pas facile après cinq années de pouvoir qui ont laissé quelques traces. Il souhaite la saluer aussi et la remercier pour son engagement républicain et la manière dont les choses se sont passées sur le terrain.

Enfin, il veut saluer et féliciter son ami, M. Sylvain MAILLARD, M. le Député de Paris, et lui dire toute son amitié, il sait qu'il peut compter sur lui, comme par le passé. Il est persuadé qu'au-delà de leurs personnes où les choses sont déjà acquises, il y aura un véritable mouvement parce que comme cela a été dit très justement, il s'agit des intérêts de la France. Et pour cela, il faut accompagner le député et les politiques auxquelles il aura à contribuer, notamment en matière de formation professionnelle, chantier très important. Il se dit persuadé qu'aussi bien pour les jeunes que pour la population dans son ensemble et pour les demandeurs d'emploi, il y a énormément à faire et il saura le faire parce qu'il a cette capacité, à la fois de proximité, de qualités personnelles, d'humanité, mais aussi, il a cette expertise. Il lui souhaite « bon vent ! » et l'assure qu'il pourra toujours compter sur lui.

Madame le Maire remercie les intervenants pour les mots prononcés, fidèles à leurs engagements et à leurs convictions.

Elle indique avoir souhaité ce moment un peu particulier au début du conseil puisque l'élection à la fois de M. Sylvain MAILLARD et de M. Pierre-Yves BOURNAZEL est un moment fort de la mandature.

M. Sylvain MAILLARD remercie tous les intervenants pour ces mots qui le touchent. Il se dit d'abord heureux et voudrait remercier les habitants, les électeurs du 9<sup>e</sup> arrondissement, tout particulièrement à cette table, parce qu'il se sent évidemment honoré. En même temps, il est conscient que cela l'engage, qu'on ne lui a pas donné un blanc-seing, on lui a dit et répété pendant toute cette campagne. Une élection est un moment particulier, il en est conscient. Il a fait campagne pendant des mois autour du nouveau président de la République et il est persuadé que le mouvement et cette année 2017 devraient être l'année de la refondation, en tout cas d'une partie de l'organisation sociétale et économique. Il est évidemment ravi de le porter au Parlement.

Il voudrait dire et redire à quel point il est à l'écoute de tous ceux qui sont autour de cette table. Il veut travailler dans un esprit de bienveillance, cette campagne l'a parfaitement traduit, d'écoute, et de volonté de porter des projets. Au-delà des différends, il sera toujours à l'écoute autour de cette table pour pouvoir porter les éléments nécessaires pour le travail en commun. Il espère faire une bonne mandature pour qu'à la fin, en 2022, les habitants du 9<sup>e</sup> soient heureux de l'avoir élu en 2017.

<u>DÉLIBÉRATION 092017.058 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.</u> Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'Arrondissement du 19 Juin 2017.

<u>DÉLIBÉRATION 09.2017.059 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 22 MAI 2017.</u>
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 22 Mai 2017 est approuvé.

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9<sup>E</sup> SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire donne la liste des délibérations concernées :

- la DASCO 08G, subvention pour le collègue Paul Gauguin qui concerne l'achat de serrures pour les toilettes, l'achat pour travaux de peinture dans le bureau de direction, l'achat de dalles de faux plafonds et de matériel de plomberie pour 2 600 euros ;
- la DASCO 18G, là aussi, ce sont des subventions pour Paul Gauguin qui concernent les personnels ;
- la DASES 215G qui est une subvention relative au fonctionnement de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par cinq associations, dont deux qui interviennent et qui sont des partenaires précieux de l'exécutif municipal : Aux Captifs la Libération et Emmaüs Solidarité.

Au registre des félicitations, elle tient également à adresser un mot très chaleureux à deux lauréates dans le cadre du concours 2017 de la Résistance et de la Déportation dont le thème portait cette année sur la négation de l'homme dans l'univers concentrationnaire nazi. Deux élèves du lycée Condorcet se sont distingués dans la catégorie « Réalisation d'un devoir individuel en classe » : Mina Nadine PIETRI, le deuxième prix, et Maëlis ROLIN de BEAUMONT qui a reçu un prix exceptionnel en présence de M. le Premier adjoint.

#### INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire a présidé pendant l'heure du déjeuner la commission du budget participatif du 9<sup>e</sup> au cours de laquelle ont été examinés 34 projets qui ont été soumis par les habitants. Ce fut une réunion de travail intéressante, pilotée avec Mme Isabelle VUGHT en présence des élus, des services et des conseils de quartier. C'était vraiment très instructif. Il a été décidé de retenir 16 projets qui seront soumis au vote des habitants en septembre. La liste des projets retenus à l'unanimité sera communiquée.

Elle indique ensuite quelques dates à venir et à retenir, le 20 juin, inauguration d'une exposition « Un autre regard sûr », exposition organisée avec l'aide de Mme Adeline GUILLEMAIN en charge de l'action sociale et du handicap ; le 21 juin, de 8 h 30 à 19 h 30, célébration de la journée internationale du yoga à la mairie du 9<sup>e</sup> dont raffolent beaucoup d'habitants de l'arrondissement ; le 24 juin, ce sont les enfants qui investiront la cour de la mairie avec la Broc des Kids, et le salon du livre pour enfants : le 26 juin avec M. Alexis GOVCIYAN, Madame le Maire animera la conférence ESSEC fraternité sur les militaires et les blessures psychiques ; le 29 juin de 18 h à 22 h, les fêtes de quartier Opéra — Chaussée d'Antin ; le 2 juillet à 18 h, vides-greniers du conseil de quartier Anvers — Montholon. Le 6 juillet, la troisième édition du forum des femmes « L se réalisent », à laquelle elle invite chacun à y participer.

C'est un beau forum qui réunira encore beaucoup de participantes sur le problème de la reconversion professionnelle des femmes ; le 6 juillet, également à 20 h, concert de la musique des Gardiens de la Paix et le 25 août commémoration de la libération de Paris. La date du forum des associations est déjà fixée au 9 septembre. Le prochain conseil d'Arrondissement se tiendra le 11 septembre.

#### INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN, au lendemain de ce second tour des élections législatives, souhaite renouveler ses remerciements à l'ensemble des présidents et des assesseurs des bureaux de vote parce que ces élections se sont très bien passées. Les deux tours étaient compliqués, il fallait à la fois avoir toutes les personnes et leur dévouement, leur présence. La plupart des élus étaient dans les bureaux de vote, il souhaite donc leur renouveler ses remerciements et remercier bien évidemment le directeur général des services et toutes ses équipes parce que les élections se sont déroulées de manière exemplaire et sans anicroche, ce sont des moments qu'il faut savoir saluer.

Avant de faire le point sur les actions menées, il souhaite donner quelques nouvelles du commissaire central, M. Thierry LEGRIS qui a fait l'objet d'un accident de moto relativement grave. Il a été hospitalisé, il vient de sortir, mais il est encore alité, il est en convalescence, il souffre de blessures et de commotions qui lui imposent d'être immobilisé. Les élus lui souhaitent un prompt rétablissement et un retour rapide parce que, bien évidemment, sa présence manque même si ses équipes font tout ce qu'il faut pour que les choses se passent bien et notamment, bien évidemment, son adjointe, Madame la Commissaire ROBERT, mais aussi le commandant BENARD et le commandant CHABALIER avec qui M. Alexis GOVCIYAN était tout à l'heure avec M. Julien PACE pour régler encore un problème de sécurité au niveau de la cité d'Antin.

Il fait observer que ce soir, il fait très beau, il fait très chaud. Et quand il fait beau et chaud, le premier adjoint au maire qui a cette délégation de sécurité tremble. Il enlève sa cravate, mais en même temps, il n'est pas bien parce que qui dit « beau temps » dit « terrasses fleuries, population dans les rues, des riverains pas très contents » parce qu'il y a des nuisances et des questions qui se posent à tout un chacun. Donc, dans ce cadre, un certain nombre de mesures a été pris. D'abord, là où il y a de la mono-activité et notamment la rue Frochot, il a demandé à l'ensemble des responsables d'établissement de nuit de venir le voir pour leur rappeler quelques règles et leur expliquer que quelques établissements posent problème. Un certain nombre de choses ont déjà été faites, des rappels ont été fixés et il continue à les suivre de manière régulière en lien avec le commissariat parce qu'il faut rappeler que certes si les élus sont aux côtés des établissements de nuit pour leur développement économique, pour l'emploi et pour la liberté de commerce, ils sont aussi et surtout préoccupés par la tranquillité des riverains.

Cette tranquillité est primordiale, elle ne peut pas être prise en défaut avec des pratiques qui ne sont pas acceptables, notamment en termes de gestion des entrées et des sorties de la clientèle et éviter l'effet de stationnement sur les trottoirs parce que c'est là où les questions se posent bien évidemment.

Un autre problème, c'est la présence d'individus sans domicile fixe et des mineurs délinquants dans les squares de l'arrondissement, il y a de plus en plus de problèmes. Les sans domicile fixe ont le droit d'être sur l'espace public, ce n'est pas un délit, mais par contre, leur présence et les relations avec les riverains sont quelque peu problématiques, surtout là où il y a des enfants et lorsqu'en plus, des seringues ou autres sont découvertes. Donc, il y a un travail important à faire pour pouvoir circonvenir à ce sentiment d'insalubrité et d'insécurité. Il s'agit plus d'un sentiment d'insécurité que de véritable insécurité, mais les élus disposent de tous les éléments d'argumentation pour à la fois expliquer aux riverains la manière dont les choses se passent, les mesures prises, les rencontres avec eux pour qu'il y ait à la fois un échange, un dialogue, mais aussi un meilleur partage de l'information et de la communication.

Pour information, des contrôles d'identité sont très régulièrement organisés square Berlioz, square Montholon pour ne parler que d'eux, ceci sur réquisition du procureur de la République. Certes, ce n'est pas suffisant, mais la police fait un travail remarquable. M. Alexis GOVCIYAN souhaite encore une fois saluer ce travail important. Il faut savoir qu'au niveau des squares, notamment de Berlioz, la plupart de ceux qui sont sur place ne sont pas de l'arrondissement. Ils viennent notamment du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup>. Certes, il n'y a pas de frontière entre les arrondissements et chacun peut aller où il veut, mais pour que l'on puisse avoir une approche globale et une politique à destination de ces populations, il a souhaité rencontrer ses homologues des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements pour pouvoir organiser un travail à la fois coordonné et concerté.

Il souhaite aussi rappeler la rencontre du 30 juin qui réunira le groupe de travail concernant la mise en place de la fiche action et gestion des crises majeures, du contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement. C'est un sujet que Madame le Maire avait fortement souhaité, donc la mise en œuvre de la fiche action va démarrer effectivement le 30 juin et l'ensemble des partenaires seront présents pour organiser le travail et surtout fixer un protocole pour savoir qui fait quoi, quand et comment.

Toujours dans le cadre du contrat de prévention, une autre réunion est prévue le 4 juillet sur ce que l'on appelle la scéno-made, la cellule d'échanges d'informations nominatives des mineurs en difficulté. Là aussi, Madame le Maire aura à réunir plusieurs représentants, naturellement les élus de la mairie du 9<sup>e</sup>, de la DPSP, c'est-à-dire Direction de la Prévention et de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris, du parquet de Paris, du commissariat, du rectorat donc l'Éducation Nationale, en fait tous ceux qui sont en charge d'améliorer les actions de prévention de la délinquance des mineurs.

C'est un travail important. Elle a souhaité porter une attention particulière à l'accompagnement des enfants mineurs et potentiellement délinquants pour que ceux-ci soient, là aussi, pris en charge et que leur caractère humain soit respecté et qu'ils puissent retourner dans la société en termes d'insertion.

Voilà les principales échéances à venir, M. Alexis GOVCIYAN voulait en faire part lors de ce dernier conseil d'Arrondissement avant la période estivale et en espérant qu'elle sera agréable avec, en même temps, moins de soucis sur le plan de la tranquillité et de la sécurité.

Madame le Maire remercie M. le Premier adjoint pour son exposé complet et tout à fait remarquable. Sur la sécurité des squares, c'est effectivement un sujet qui la préoccupe vraiment beaucoup. Elle sait qu'il fait le maximum avec le commissariat et avec la préfecture pour que la situation soit contenue.

Elle appelle de ses vœux à ce que la Ville de Paris renforce les effectifs des agents de sécurité. Il fut un temps très lointain où il y avait un agent de sécurité du matin au soir dans les squares. L'exécutif parisien en a voulu autrement. Il n'y a plus d'agents de sécurité et on se retrouve avec des situations extrêmement difficiles, comme elle a pu le constater elle-même au square Berlioz la semaine dernière, des situations absolument intolérables où les enfants jouent au milieu de SDF ou d'invidus qui n'ont absolument rien à faire là aux heures d'ouverture du square. Donc, elle souhaite vraiment que la Ville aussi ait une réflexion tout à fait approfondie et sérieuse sur la présence d'agents de surveillance dans les squares.

Madame le Maire veut également remercier très chaleureusement l'équipe dirigée par M. Michaël DUMONT qui a fait un travail tout aussi remarquable pour ces quatre tours de scrutin. Le rythme des élections va se calmer un peu puisque le scrutin pour les sénateurs se déroule à l'Hôtel de Ville de Paris. Elle confirme que le directeur général des services a fait preuve d'abnégation, de dévouement, d'efficacité à toute épreuve.

### INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO annonce que le point propreté va être assez court aujourd'hui puisque le dernier conseil d'Arrondissement est récent.

Parmi les quelques annonces à faire, il évoque notamment le passage du service de la propreté en horaires d'été. On en avait déjà parlé suite à une annonce de la Ville de Paris de mettre des équipes en place du 15 juin au 15 septembre sur un horaire étendu qui serait de 15 h, et très précisément de 15 h 28 jusqu'à 23 h pour certains quartiers, dont le 9<sup>e</sup>, avec une population touristique et une présence de bars et restaurants qui nécessitent des moyens supplémentaires au niveau de la propreté.

Sans refaire l'historique, il rappelle qu'on avait d'abord annoncé qu'une équipe supplémentaire de 10 personnes minimum arriverait,. Quelques semaines, quelques mois après, l'adjoint à la propreté à la maire de Paris est revenu sur cette décision évoquée en réunion en disant que finalement, ça serait des gens volontaires qui seraient remis sur le terrain durant ce nouvel horaire. Sauf que finalement, on se rend bien compte que pour avoir des volontaires qui seraient payés 50 euros bruts par mois pour des créneaux étendus de 15 h à 23 h, en ayant plus de la moitié des agents qui vivent à 50 km de Paris, c'était un peu compliqué à trouver. Donc, sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, ça sera au final 6 agents volontaires qui sont des nouveaux agents recrutés pour la rentrée et qui, en amont de cette rentrée des classes dans leur atelier, feront une rentrée sur la période de l'après-midi de 15 h à 23 h. Ces personnes-là n'ont pas eu le choix, c'était dans leur contrat de travail dès qu'elles sont rentrées à la Ville de Paris. Ce sont six agents que l'on dit volontaires, mais finalement, ils ne sont pas si volontaires que ça puisque c'était dans leur contrat de travail en arrivant. Ils seront logés dans les locaux du 10<sup>e</sup> arrondissement car la Ville n'a pas souhaité engager de cadre supplémentaire pour accueillir ces agents et les encadrer de 15 h à 23 h. Donc, une équipe de cadres encadrera ces agents pour le 9<sup>e</sup> et pour le 10<sup>e</sup>. Les agents seront surtout présents sur le quartier Pigalle, sur le nord de l'arrondissement, le nord-ouest avec la présence de bars, sur l'avenue Trudaine et également un peu sur la rue Rochechouart et la rue des Martyrs. On pourra adapter selon les besoins durant l'été.

Conformément au plan propreté exposé la dernière fois, les opérations canines continuent. On en a fait quatre sur six, le secteur de la rue d'Aumale, le secteur Milton, le secteur Montholon et le secteur Navarin ont été traités. Sur cette dernière rue, on a également procédé à une opération « Coup de propre » en même temps que l'opération canine car on avait eu pas mal de difficultés et de plaintes sur cette rue.

Dernier point, lors du conseil d'Arrondissement précédent, M. Sébastien DULERMO avait évogué la mission d'information et d'évaluation sur la politique parisienne en matière de propreté. Il rappelle que Mme Gypsie BLOCH fait partie de cette commission. Mme Delphine BÜRKLI a été la première maire d'arrondissement auditionnée le 2 juin dernier. Cette audition a été l'occasion de revenir sur les propositions portées depuis maintenant trois ans, c'est-à-dire la création d'une direction unique de l'exploitation de l'espace public, direction de la voirie, direction de l'espace vert et direction de la propreté qui ont souvent des problématiques très communes avec des gestions totalement différentes. On souhaite vraiment que cette direction voit le jour au sein de la Ville de Paris. On a aussi malheureusement dénoncé les annonces qui sont sans effet. On vient de citer l'adaptation du service de travail avec les horaires de l'après-midi et de soirée qui finalement sont bien sur le papier, mais quand on rentre dans la réalité du terrain, c'est tout autre chose. On a aussi évoqué tout ce qui est budget d'investissement avec un budget délégué aux mairies d'arrondissement qui, là aussi, est très faible par rapport aux annonces puisque pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, on est seulement à 10 000 euros par an.

Pour donner un exemple, on souhaite faire l'achat d'un Kärcher mobile qui peut se transporter derrière un camion de la propreté ou une petite camionnette. Ce Kärcher de type industriel est estimé à 30 000 euros, donc il faut trois ans pour l'acheter, voilà à quoi va servir le budget d'investissement de la Ville de Paris pour les arrondissements : trois ans pour acheter un Kärcher. Il pense que ce n'est pas vraiment à l'échelle des besoins de l'arrondissement ou d'autres arrondissements.

Ensuite, nous avons évidemment encore dénoncé des effets de communication qui sont la création d'une direction fantôme, la DPSP. Tout à l'heure, Madame le Maire parlait de la sécurisation des squares et des espaces verts et cela fait partie de leur prérogative et cette direction n'est toujours pas créée, comme chacun le sait, depuis le 12 septembre et malgré les effets d'annonce de Madame HIDALGO il n'y a toujours pas de direction. On travaille en bonne intelligence avec le 18<sup>e</sup> arrondissement et M. le Maire Eric LEJOINDRE. On a la chance d'avoir des agents qui viennent le matin ou de temps en temps en soirée en demandant à l'avance, mais c'est compliqué. Sachant que la direction est annoncée depuis le 12 septembre 2016, mais que six mois avant, la direction qui s'occupait de ces verbalisations a été finalement supprimée, on est donc à plus d'un an sans verbalisation homogène, en tout cas sur le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire constate qu'il reste encore beaucoup de travail à faire et remercie M. Sébastien DULERMO pour son abnégation et sa capacité à ne jamais lâcher auprès de la direction de la propreté de la Ville de Paris. Les moyens pour les équipes de nuit attendus sont notoirement insuffisants. Avec Sébastien DULERMO, elle dénonce cette situation mais restent combattifs pour dénoncer ces manquements. Comme il l'a rappelé, mais M. Alexis GOVCIYAN le rappelle également souvent, l'exécutif du 9<sup>e</sup> attend avec beaucoup d'impatience la création de la nouvelle direction de protection et de la sécurité publique qui fait vraiment défaut et qui désorganise le service public. Les élus doivent aux Parisiens un service public de qualité qui, malheureusement, ne l'est pas suffisamment aujourd'hui avec l'absence de direction.

### COMMUNICATION SUR LE BILAN D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES MUNICIPALES DANS LE 9<sup>E</sup> (SEPTEMBRE 2016-JUIN 2017) PAR MME GYPSIE BLOCH.

Madame Gypsie BLOCH explique qu'il a été décidé, comme l'a fait sa collègue Mme Sylvie LEYDET sur la commission d'attribution des logements sociaux, de faire une communication annuelle sur le fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche. C'est un bilan chiffré, bien évidemment, mais aussi un bilan de fonctionnement sur la commission.

Elle veut d'abord rappeler que lors de leur prise de fonction en 2014, les élus ont décidé de maintenir le règlement intérieur de la commission d'attribution mis en place par M. Jacques BRAVO et qui était fondé à la fois sur la transparence, mais également sur le professionnalisme et la pluralité de ses membres.

Ils ont juste renforcé ce dispositif et ce mode de fonctionnement en publiant d'une part un guide papier et électronique à destination des familles afin de donner un aperçu sur tous les modes de garde dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Ils ont également mis en place l'organisation une fois par mois d'une réunion à l'attention de tous les parents qui viennent s'inscrire au relais Info Famille pour une demande de place en crèche pour les informer en présence de tous les acteurs de la garde d'enfant, que ce soit effectivement les crèches municipales, les assistantes maternelles ou la garde d'enfants à domicile pour leur fournir une information la plus complète et la plus régulière possible, et aussi parfois, enlever un peu de stress à ces familles qui se demandent ce qu'elles feront si elles n'ont pas de place en crèche.

Elle tient à remercier dans cette communication l'ensemble des agents du relais Info Famille du 9<sup>e</sup> arrondissement, de la mairie, ainsi que tous les membres de la commission d'attribution des places en crèche. C'est effectivement assez long et fastidieux de siéger pendant ces commissions et toutes ces personnes réalisent un travail très précieux et très minutieux avec beaucoup de professionnalisme et de sens des responsabilités.

Madame Gypsie BLOCH veut rappeler également que les élus de la mairie du 9<sup>e</sup> qui siègent dans ces commissions, les directrices de crèche, les élus de l'opposition, ont connaissance de certains dossiers, de certaines situations qui sont signalées et que pour autant, les conditions d'attribution restent tout à fait transparentes et les décisions sont prises en toute responsabilité.

Elle poursuit par un point avec quelques chiffres : la commission crèche fonctionne un peu sur le même calendrier que la rentrée scolaire puisqu'elle se calque sur les départs des enfants à l'école. Le bilan a été fait d'octobre à juin, ce qui correspond à une année d'attribution. La commission s'est réunie six fois pour attribuer des places dans les 13 établissements municipaux du 9<sup>e</sup>. Dans les convocations au conseil d'Arrondissement figurent les chiffres de places attribuées pour chacune de ces commissions. On peut constater la régularité des commissions, à peu près tous les deux mois. On voit le pic d'attribution qui s'élève pour la commission du mois de mai et juin et correspond aux rentrées du mois de septembre. Sinon, tout au long de l'année, ce sont des places qui se libèrent suite à des déménagements, par exemple, ou des départs de crèche qui permettent de réattribuer des places. 329 places ont été attribuées l'année passée lors de ces six commissions.

Néanmoins, il reste toujours plus de 700 demandes en attente. La prochaine commission se réunira le 29 juin et elle étudiera les places qui auraient été laissées vacantes suite à des désistements des dernières commissions. Ce sera vraiment des ajustements à la marge, le gros des attributions pour septembre ayant été étudié le 12 mai et le 1<sup>er</sup> juin lors des deux dernières commissions.

Lors de ces commissions, et Madame Gypsie BLOCH veut souligner un point important puisqu'elle se bat avec Madame le Maire depuis 2014 sur ce point, il a été désormais possible d'attribuer des places dans des établissements privés, la Ville de Paris ayant acheté des berceaux. Donc, suite au vœu déposé en septembre 2014, les habitants du 9<sup>e</sup> auront désormais accès à des crèches privées du réseau Babilou à des tarifs municipaux et notamment dans la crèche de la rue Godot-de-Mauroy dans le secteur Opéra qui était le grand oublié du secteur municipal. Effectivement, il y a beaucoup moins de familles dans ce quartier-là et les familles qui y résident devaient se déplacer jusqu'à la rue de Châteaudun qui était la crèche la plus proche de ce secteur.

Elle attend bien évidemment avec impatience l'ouverture d'une nouvelle crèche associative place de Budapest et d'une nouvelle crèche municipale rue Condorcet dans le cadre de l'opération du 39 avenue Trudaine.

Autre bonne nouvelle, elle a reçu un courrier en date du 19 mai dernier de Madame VERSINI, l'adjointe à la maire de Paris en charge notamment de la petite enfance, qui à la suite de la proposition sur la cité Charles Godon, ou plutôt de la énième proposition sur la cité Charles Godon, indique : « s'agissant plus précisément des anciens locaux de Pôle Emploi situés 2 cité Charles Godon, à la lecture des nouveaux éléments que vous nous communiquez, j'ai demandé à Olivier FRAISSEIX (directeur de la DFPE) d'expertiser la possibilité de créer un équipement d'accueil de la petite enfance. Et je ne manquerai pas de vous tenir informé des résultats des études. ». L'exécutif reste très mobilisé avec Madame le Maire sur ce lieu et sur le fait de pouvoir le transformer en accueil de la petite enfance.

Elle fait ensuite un point sur le service d'accueil en crèche de secours qui fonctionne toujours aussi bien depuis son ouverture et qui dépanne de nombreuses familles. C'est toujours un service unique à Paris, créé en septembre 2014, qui a été une promesse de campagne, comme M. Jean-Baptiste DE FROMENT aime à le rappeler. Ce sont souvent des demandes pour un dépannage sur cinq jours et cela fonctionne très bien, de nombreuses familles ont pu être dépannées grâce à ce service.

Malgré tout, il existe toujours une grande tension parmi les familles du 9<sup>e</sup> arrondissement concernant le choix d'un mode de garde. Madame Gypsie BLOCH a l'occasion de le constater tous les vendredis matin lors de sa permanence avec les familles qu'elle reçoit parce qu'il manque encore des places dans l'arrondissement. Il s'agit donc d'étudier ce sujet avec beaucoup de responsabilité car c'est un sujet qui préoccupe énormément les parents de l'arrondissement. Et puisque les élus étudient ce sujet avec beaucoup de responsabilité, ils ont étudié avec beaucoup d'attention les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes qui a présenté récemment un rapport sur l'attribution des places en crèche. Ils ont pu constater qu'ils étaient en accord avec la plupart des préconisations qui y étaient mentionnées.

Pour que ce rapport soit établi, ils ont répondu à un questionnaire très détaillé et ont également adressé un certain nombre de remarques au président de la Chambre Régionale des Comptes qui a répondu le 24 avril dernier en ces termes : « Je tiens tout d'abord à vous remercier de la démarche que vous avez entreprise qui témoigne de l'intérêt que vous portez à nos travaux. Je relève que certaines des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sont déjà appliquées dans votre arrondissement en totalité ou pour l'essentiel. Le grand intérêt de votre contribution justifie qu'elle prenne sa place parmi les suites données au rapport. ».

Elle les recommandations et comment on les applique rappelle l'arrondissement parce que cela permet de voir comment cette commission d'attribution des places en crèche fonctionne. La première recommandation porte sur l'information auprès des familles des critères d'attribution des places en crèche. Ces critères sont mentionnés et délivrés à chaque famille qui vient s'inscrire pour une demande de place en crèche et ils sont également rappelés lors de l'inscription auprès des directrices de crèche. Elles sont mentionnées dans le guide du 9<sup>e</sup> sur les modes de garde et il est répondu à chaque famille qui le demande si elle n'a pas eu accès à ces informations. La deuxième recommandation, toujours dans le suivi des familles, est d'essayer de recueillir auprès des familles qui viennent s'inscrire le plus d'informations possible sur leur situation et sur le contexte qui accompagne leur demande. Cela est fait soit par les agents du relais information famille au rez-dechaussée ou aussi, et très souvent, par les directrices de crèche qui dans l'arrondissement reçoivent les familles qui sont inscrites sur leur structure dès qu'elles sont passées à la mairie après avoir accompli les démarches administratives. La troisième recommandation porte sur les signalements. C'est aussi un sujet très important avec leguel les élus travaillent en étroite collaboration avec les services de PMI et avec les services sociaux afin que toutes les situations de famille et d'enfant rencontrant des problèmes médicaux, des problèmes sociaux ou autres puissent être signalées afin que la commission puisse étudier avec la plus grande attention et la plus grande bienveillance toutes ces situations. Donc, les élus travaillent avec les services sociaux et la PMI en amont des commissions et bien sûr ces services sont représentés pendant la commission. L'autre recommandation est un peu plus technique puisqu'elle concerne l'inscription dans le logiciel qui permet ensuite d'étudier tous les dossiers et qui demande de saisir des critères de priorité dans le logiciel afin que toutes les personnes siégeant en commission puissent y avoir accès. C'est effectivement déjà fait dans notre arrondissement puisque les agents du relais Info Famille cochent parmi les 36 critères de priorité présents ceux qui correspondent à la demande. La cinquième recommandation est de réunir la commission à minima quatre fois par an et dans le 9<sup>e</sup>, c'est plutôt six en général, voire sept. Donc, cette recommandation est également remplie. La recommandation n° 6, pour avoir un très bon fonctionnement lors de la commission, c'est de remettre à chacun des participants un listing, un fichier, une liste intégrale de toutes les demandes qui sont en cours afin que tous les dossiers puissent être étudiés. Ce dossier est remis sous forme papier à l'ensemble des membres de la liste.

C'est une liste intégrale de tous les demandeurs avec les critères de priorité, les adresses, les professions des parents ainsi que les revenus. Chaque dossier peut être projeté sur un écran pendant la commission à la demande de l'un de ces membres si certaines informations manquent. Ensuite, et c'est une nouveauté, une autre recommandation, est de développer la pratique des listes complémentaires d'attribution pour éviter qu'une famille refusant une place bloque la place jusqu'à la prochaine commission. Des listes d'attente sont établies pour permettre de ne pas attendre la commission suivante pour attribuer ces places, c'est le cas depuis 2014, cela ne l'était pas avant. Et enfin, une recommandation pour mettre à jour les demandes pour qu'elles soient toujours en cours de validité. Donc là aussi, c'est une nouveauté, un courrier est envoyé une fois par an à toutes les familles pour leur demander si elles maintiennent leur demande ou si elles annulent parce qu'elles ont trouvé un autre mode de garde. La dernière recommandation était d'engager chaque mairie d'arrondissement à réaliser un bilan annuel et une évaluation sur son activité et c'est le cas ce soir avec ce bilan.

Elle voulait souligner qu'un autre point assez important a été pointé du doigt par les auteurs de ce rapport et sur lequel les élus ne partageaient pas l'analyse. Les auteurs de ce rapport préconisent une distanciation entre l'usager et le décideur sur l'attribution des places et dénonce dans ce rapport le fait que dans certains arrondissements, les élus rencontrent les familles. Ce n'est pas tout à fait la conception des élus et bien au contraire, c'est leur rôle d'élu de proximité que d'être au contact direct des habitants. C'est pour cela que chacun des élus ici a une permanence pour rencontrer les habitants et écouter leurs difficultés, leurs situations et voir comment on peut leur venir en aide. On ne voit pas très bien en quoi connaître une situation un peu mieux pourrait être un handicap pour attribuer une place en crèche. Elle pense qu'il faut faire confiance à la fois aux élus et aux professionnels, directrices de crèche, professionnels des services de PMI, des services sociaux qui sont présents aux commissions ; il faut faire confiance à leur capacité de jugement et au respect de l'équité parce qu'ils sont les plus à même d'évaluer, de juger et de décider toujours dans l'intérêt des familles, mais aussi et surtout dans l'intérêt des enfants.

En réaction à ce rapport, l'exécutif municipal parisien a fait le choix d'axer sa réponse sur le fait que les maires d'arrondissement d'opposition n'avaient pas voulu signer la charte de transparence et l'ensemble des engagements qui s'y rapportent. C'est paru dans la presse. Pour Madame Gypsie BLOCH, il s'agit d'une communication polémique pour éviter les sujets de fond. Dans le 9<sup>e</sup> et dans bien d'autres mairies d'arrondissement d'ailleurs, cette fameuse partie sur les engagements dont elle vient de parler, convient parfaitement puisqu'ils sont déjà tenus, il n'y a pas à s'opposer. Cela a été indiqué au cabinet de Madame Nawel OUMER, conseillère de Paris à la petite enfance auprès de la maire de Paris. Les élus ont dit qu'ils acceptaient de signer la charte tout en demandant quelques engagements supplémentaires du côté de la Ville de Paris, en plus des engagements des arrondissements. Ils demandaient également un soutien et une création de places supplémentaires notamment cité Charles Godon pour l'arrondissement qui est encore déficitaire.

Sur les réunions du groupe de travail, ils ont toujours été présents et c'est pour cela qu'ils ont pu justement proposer que la Ville de Paris aille encore plus loin et s'engage encore un petit peu plus. Ils ont demandé par exemple que les élus ne puissent pas bénéficier de places en crèche municipale pour leurs enfants ou alors que les membres de l'exécutif municipal parisien s'engagent à ne pas appuyer les demandes de places en crèche en les recommandant aux maires d'arrondissement. Pour l'instant, ces ajouts ne semblent pas d'actualité, mais ça ne remet en rien en cause leur accord sur le reste des engagements.

Donc, si le rapport ce soir et cette communication portait sur les attributions des places en crèche, elle voudrait conclure quand même en élargissant le sujet parce qu'il y a des sujets très importants qu'il ne faut pas occulter :

- le manque de places en crèche, c'est trois demandes sur dix qui sont satisfaites à peu près dans le 9<sup>e</sup> arrondissement,
- le problème de recrutement et de fidélisation du personnel dans les crèches qui reste quand même un souci important,
- les horaires des crèches municipales, l'un des sujets de la campagne municipale en 2014, des horaires qui ne sont pas adaptés au rythme de vie d'un grand nombre de familles parisiennes. Les élus ont d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter avec les directrices de crèche et les parents lors des conseils de parents en crèche organisés trois fois par an,
- la rigidité de l'organisation en section bébé moyen-grand qui amène certaines crèches à afficher un taux d'occupation de seulement 70 %. Les élus ont travaillé dans le 9<sup>e</sup> arrondissement avec la plupart d'entre eux pour justement apporter davantage de souplesse et libérer des places.

Pour eux, tous ces sujets mériteraient la plus grande attention au-delà de savoir si les élus reçoivent les familles ou pas avant les commissions.

Par ailleurs, obtenir une place en crèche pour les familles parisiennes est une vraie source de stress, mais ça ne peut pas être la seule chose qui compte dans la politique petite enfance à Paris. C'est pourquoi les élus valorisent au maximum l'accueil individuel chez les assistantes maternelles ou via des gardes à domicile avec des auxiliaires parentales, raison pour laquelle ils mèneront à partir de septembre les travaux importants d'aménagement de ce qu'on appelle le RAMRAP, le Relais Assistante Maternelle et Relais Auxiliaire Parental dans les anciens locaux de l'antenne de police pour que ce mode de garde soit également valorisé et mis à l'honneur dans l'arrondissement.

Pour conclure, Madame Gypsie BLOCH veut parler de la manière dont est géré le contact avec les familles. Le conseil des parents dans les crèches, trois fois par an, se réunit avec les parents élus dans les établissements municipaux pour échanger sur différents sujets.

Il y a 15 jours, la réunion concernait le thème de l'alimentation, avec une diététicienne qui a fait un exposé très intéressant pour tous les parents. Il faut rappeler l'application Bébé du Neuf qui a été mise en place en 2015. Le 9<sup>e</sup> est toujours à ce jour le seul arrondissement à utiliser cet outil. Il sera bientôt rejoint par la ville de Nantes qui a trouvé aussi cet outil fort utile. Il permet, au-delà de la communication avec les parents, de valoriser tout le travail formidable qui est effectué par les professionnels de la petite enfance. Et bien sûr, via les IIL, un programme important de travaux dans les établissements est effectué chaque année. Cette année, par exemple, c'est surtout la section des moyens de la crèche de la Tour d'Auvergne qui sera rénovée entièrement.

Mme Gypsie BLOCH indique qu'elle a fourni les éléments les plus exhaustifs possibles et qu'avec Madame le Maire, les élus souhaitaient communiquer sur la commission d'attribution des places en crèche.

Madame le Maire la remercie pour ce bilan et se joint à l'ensemble des propos exprimés au nom de la majorité et remercie également l'ensemble des directrices de crèche qui font un travail remarquable et exceptionnel dans des conditions parfois difficiles. Elle tenait à leur adresser un message d'amitié.

Madame Pauline VERON remercie également Mme Gypsie BLOCH pour ce compte rendu nouveau dans le conseil d'arrondissement sur les places en crèche qui permet de faire un bilan exhaustif.

Elle veut apporter quelques éléments et tout d'abord rappeler que la Ville de Paris est le premier département de France en nombre de places en crèche rapporté à la population puisqu'avec 35 000 places en crèche, cela constitue la première collectivité de France. Cela veut dire qu'un effort sans précédent a été fait sous la mandature précédente et se poursuit puisque sous les deux mandatures de Bertrand DELANOE, c'est 10 500 places qui ont été créées, ce n'est pas rien. Elle pense qu'il n'y a pas à polémiquer, c'est un fait. Depuis 2014, ont été créées 1 800 places, presque 2 000 déjà même et que l'objectif de 2020 est bien de créer 5 000 places en crèche supplémentaires. Il ne faut pas se satisfaire de ce résultat, d'être le premier département de France. On a une politique qui a pour objectif d'augmenter le nombre de places en crèche dans Paris pour continuer à répondre à la demande des Parisiens qui veulent faire garder leurs enfants en crèche, ils sont nombreux, compte tenu des facilités que cela apporte et qui sont effectivement le fait de garantir d'être gardé par des professionnels, de pouvoir accéder à un tarif qui correspond à ses revenus puisque c'est en fonction du quotient familial. Tout le monde ne peut pas avoir recours à une garde à domicile : et aussi, compte tenu de la qualité pédagogique et du fait d'être gardé en collectif, on sait bien que pour les enfants, ça peut être un mode de développement qui est plus intéressant que d'être gardé tout seul ou avec seulement deux enfants, même si pour certains enfants, ça peut être plus adapté dans un premier temps de ne pas forcément tout de suite être en collectif. Madame Pauline VERON ne porte pas de jugement sur le choix que peuvent faire d'autres parents, elle ne parle pas de choix contraint, mais de choix volontaire de ne pas mettre les enfants en crèche.

Il est vrai que cet effort de création de places en crèche a été particulièrement important sous la mandature de M. Jacques BRAVO puisqu'au cours des deux précédentes mandatures, ont été créés dix établissements publics d'accueil de petite enfance, que ce soit des crèches ou des multi-accueils pour accueillir les enfants du 9<sup>e</sup>. On a créé sous la précédente mandature avec M. Jacques BRAVO 360 places dans le 9<sup>e</sup>, ce qui fait qu'on a augmenté de 40 % la capacité d'accueil en établissements collectifs. Elle croit que c'est quelque chose qui peut être mis au crédit du bilan de la précédente mandature. Pour autant, on a tout à fait conscience, collectivement, qu'on n'arrive pas encore à répondre à la demande des familles et notamment du 9<sup>e</sup>. A Paris, globalement, cela correspond à 50 % des enfants de moins de trois ans qui sont accueillis dans des établissements financés par la Ville de Paris, c'est quand même assez important. Mais comme cela a été rappelé, dans le 9<sup>e</sup>, c'est trois demandes sur dix qui sont satisfaites seulement. Donc, il faut continuer cet effort. Et elle espère qu'au bilan de cette mandature, l'exécutif pourra aussi faire valoir qu'il a pu créer des crèches municipales ou associatives dans l'arrondissement. Il y a des crèches privées qui se créent. Elle croit que ce n'est pas tout à fait pareil parce qu'il n'y a quand même pas les mêmes conditions tarifaires. Madame Pauline VERON défend le développement du service public de la petite enfance et espère que l'exécutif trouvera des lieux dans le 9<sup>e</sup> arrondissement pour créer ces places en crèche. Ces lieux doivent être repérés par les élus d'arrondissement et signalés au service de la Ville de Paris. En tout cas, c'est comme ça qu'on a beaucoup procédé dans la précédente mandature, c'est parce que les élus repéraient des lieux qu'ensuite, des crèches pouvaient être créées par la Ville de Paris et pas forcément attendre que ce soit la Ville qui, trouve des lieux dans l'arrondissement. Elle espère que l'exécutif arrivera à trouver ces endroits pour augmenter le parc.

Madame Pauline VERON note que les remarques de la Chambre Régionale des Comptes ont été beaucoup développées sur un certain nombre dysfonctionnements et de disparités dans le traitement de l'attribution des places en crèche en fonction des arrondissements. C'est exact, un rapport récent a soulevé un certain nombre de difficultés qui pouvaient être pointées dans certains arrondissements. Tous les arrondissements ne fonctionnent pas de la même façon. Elle reconnait que l'exécutif a gardé la commission mise en place avec M. Jacques BRAVO dans son fonctionnement pluraliste qui permet collectivement d'examiner les demandes. Elle pense que c'était une première étape importante qui a marqué une rupture avec la période précédente. Elle pense que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes a montré qu'on pouvait aller un petit peu plus loin dans cette garantie de transparence et d'équité dans les demandes de place en crèche. Quand il y a beaucoup de demandes et pas beaucoup de places attribuées, elle croit que les élus ont tous collectivement intérêt à montrer que tout le monde est traité de la même façon. Cela a été l'objet des critères d'attribution de la commission et d'un certain nombre d'autres choses qui ont été rappelées. L'outil qu'a créé la Ville de Paris, l'outil informatique qui s'appelle SIP permet aujourd'hui d'aller plus loin.

Madame Pauline VERON ne partage pas le point de vue de Mme Gypsie BLOCH quand elle dit que cela voudrait dire ne plus prendre en compte la dimension humaine des situations des parents puisque dans ce logiciel existe la possibilité de pouvoir signaler, il y a énormément de critères et de situations précises qui peuvent être remplies par les personnels de la Ville de Paris. Elle n'est pas non plus contre le fait qu'on puisse recevoir une famille pour du logement social parce qu'à un moment donné, il y a aussi à prendre en compte la parole des gens, leur situation humaine qui parfois peut être difficile, c'est aussi le rôle d'un élu. Elle n'a jamais estimé qu'il ne fallait pas qu'on reçoive les gens, en revanche, il faut expliquer ce à quoi ils peuvent s'attendre. Quand par exemple elle reçoit quelqu'un qui demande un logement social, ce n'est pas tant pour appuyer sa demande que pour lui expliquer le dispositif et le système de points avec l'anonymat des dossiers, pour lui expliquer comment ça fonctionne et pourquoi éventuellement sa demande n'aboutit pas, regarder s'il a bien rempli son dossier. Elle pense qu'on peut donner des conseils et écouter sans forcément tomber dans du clientélisme, à condition que derrière, il y ait un dispositif très clair qui permette de traiter tout le monde de la même façon. Madame Pauline VERON pense que dans les propositions faites par la maire de Paris avec la charte priorité-transparence qui tirait les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes et qui proposait à l'ensemble des maires d'arrondissement de pouvoir fonctionner de la même façon et de traiter tous les Parisiens de la même façon avec une garantie dans la façon dont leur demande d'inscription d'une place en crèche pourrait être traitée par toutes les mairies d'arrondissement quelles qu'elles soient, permettait de franchir le pas dans un système qui garantit vraiment la transparence et l'équité pour tout le monde, tout en conservant une dimension humaine dans le traitement de la demande à travers un dialogue avec les parents. Donc, elle entend que l'exécutif pourrait éventuellement signer cette charte, elle espère qu'il pourra aller jusque-là. Elle n'a pas l'impression que cela pose problème sur le fond puisque Mme Gypsie BLOCH indique avoir quasiment mis en place toutes les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. On a commencé ce conseil d'Arrondissement en disant que peut-être, sur certains sujets, on pourrait dépasser des choses un peu politiciennes.

Madame le Maire demande à Mme Pauline VERON d'être plus brève et concise car il y a encore un certain nombre de délibérations à examiner.

Madame Pauline VERON espère qu'il ne s'agit pas d'un positionnement purement politicien puisque l'exécutif est d'accord sur le fond, mais qu'en même temps, peutêtre parce que c'est proposé par la maire de Paris, les maires de l'opposition... En tout cas, ce ne sont que les maires de l'opposition qui n'ont pas signé cette charte. Donc, on peut se poser un peu la question sur ce positionnement un peu politicien.

Elle voudrait aussi remercier les agents du RIF, RIF qui est le Relais Information Famille mis en place dans la précédente mandature et se féliciter qu'ait été maintenu le conseil des parents.

Sachant qu'elle a entendu Madame le Maire indiquer que la commission se réunissait trois fois par an, et elle imagine que c'est à peu près dans le même dispositif que la fois précédente, elle pense qu'il y a encore des marges de progression pour rassurer les familles dans la façon dont elles sont traitées.

Elle croit que collectivement, pour la démocratie, compte tenu de tout ce qui s'est passé cette année et tout ce qu'on a entendu sur les élus, sur la façon dont ils traitent les choses, sur la façon dont ils font la politique, qu'ils ont intérêt à rassurer le plus possible les citoyens sur la façon dont leurs demandes sont traitées.

Elle reconnaît avoir été un petit peu longue parce que la présentation précédente était très exhaustive.

Madame le Maire fait observer que Mme Gypsie BLOCH est dans l'exécutif et regrette d'avoir à subir à nouveau les leçons de morale de Mme Pauline VERON.

M. Sylvain MAILLARD félicite Mme Gypsie BLOCH pour la qualité de son travail. Il a eu la chance de siéger plusieurs années au sein de cette commission et a pu noter la qualité de son travail ainsi que du RIF qu'il salue également. Il exprime un vrai point de désaccord avec ce que vient de dire Mme Pauline VERON parce qu'en 2014, entre autres grandes réflexions que faisaient les habitants de l'arrondissement, c'est de dire que les élus ne recevaient pas suffisamment les parents, notamment pour les places en crèche. Il est fondamental de considérer que la motivation des familles qui s'expriment par un rendez-vous auprès des différentes directrices, par un rendez-vous auprès de l'élu, peut être un vrai critère d'attribution des places en crèche.

On a remarqué que c'était un vrai critère qui faisait qu'ensuite la vie en collectivité offre le choix de mettre ces enfants en crèche qui n'est pas uniquement un service où on dépose son enfant le matin et où on vient le rechercher le soir. L'implication des parents dans le bon fonctionnement des crèches semble fondamentale.

Il invite donc Mme Gypsie BLOCH à continuer dans cette voie. Recevoir les parents prend énormément de temps à l'ensemble des élus mais c'est quelque chose de fondamental et ils doivent assumer le fait d'être proche et d'attribuer aussi selon ce critère.

Madame Gypsie BLOCH confirme qu'elle réunit le conseil des parents trois fois par an. Ce sont des parents qui sont allés dans les crèches et on peut débattre de sujets qui ne concernent pas spécifiquement une crèche, mais les problématiques de la petite enfance comme la nutrition avec une diététicienne qui est intervenue il y a 15 jours.

Madame le Maire estime que l'exécutif du 9<sup>e</sup> a apporté un nouveau souffle aux conseils de parents qui sont beaucoup plus structurés, qui recueillent beaucoup d'avis de l'ensemble des parents dans les crèches, qui retrouvent dans leurs représentants des porte-voix efficaces. Elle le constate à l'affluence à chaque réunion de parents toujours intéressés à qui sont proposées également des formations de la Croix Rouge.

À propos de nouveaux lieux pour la petite enfance qu'il faudrait absolument trouver sur l'arrondissement, l'exécutif en a trouvé un dès 2014 et elle a bon espoir d'obtenir satisfaction parce que ce lieu est absolument idéal pour accueillir les enfants du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Elle conclut que cette communication n'appelle pas de vote.

<u>DÉLIBÉRATION 09.2017.060 (2017-DASCO 39) - CAISSE DES ECOLES (9<sup>ÈME</sup>) - SUBVENTION (21 504 EUROS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SÉJOURS DE VACANCES.</u>

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Madame Gypsie BLOCH indique qu'il s'agit d'une subvention qui revient chaque année et qui concerne les séjours de vacances qui se déroulent l'été pendant les grandes vacances. En l'occurrence, dans le 9<sup>e</sup>, ces séjours sont labellisés Arc-enciel, sur une durée de cinq à huit jours ou de dix à 14 jours.

En 2016, dans l'arrondissement, cela concernait 54 enfants âgés de six à onze ans et rappelle les deux lieux des séjours de vacances pour les enfants du 9<sup>e</sup> arrondissement : soit un séjour en bord de mer avec des activités nautiques à Oléron ou un séjour à la campagne avec une activité équitation dans l'Yonne à Ormeau.

Le montant alloué à chaque Caisse des Écoles pour financer ces séjours est fait sur la base d'un recensement des séjours de la Caisse des Écoles basé sur 2016, et pour l'année à venir, la subvention proposée est de 21 504 euros, ce qui est tout à fait conforme aux besoins de la Caisse des Écoles pour répondre aux demandes de l'arrondissement sur ces séjours vacances qui sont très appréciés par les familles.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2017-DASCO 39.

<u>DÉLIBÉRATION 09.2017.061 (2017-DASCO 59) - CAISSE DES ÉCOLES (9<sup>EME</sup>)-SUBVENTION (1 682 814 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE Rapporteure</u>: Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Madame Gypsie BLOCH annonce que cette subvention qui revient tous les ans concerne la restauration scolaire.

Elle rappelle que cette subvention est calculée sur la base d'un prix de revient. Pour la Caisse du 9<sup>e</sup>, il est arrêté à 6,77 euros, ce qui est stable par rapport à l'année passée. Il tient compte un peu de l'inflation.

Le nombre de repas qui multiplie le prix de revient est quant à lui un petit peu en baisse par rapport à 2015 et 2016 puisque, comme elle l'a déjà expliqué, il y avait une surestimation du nombre de repas servis et donc un réajustement de la subvention. Maintenant, le nombre de repas est stable et le montant de la subvention de 1 682 814 euros permet de faire fonctionner la partie restauration des élèves du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire explique qu'elle aura l'occasion lors de l'assemblée générale de la Caisse des Écoles de revenir sur le rapport d'activité et sur tous les beaux projets encore menés cette année.

Mais derrière ce chiffre de la subvention, il y a la réalité d'une gestion au quotidien qui est scrupuleuse, qui est très professionnelle. Madame le Maire veut vraiment rendre hommage à son directeur, M. François GALLET, qui manifeste un dévouement sans faille pour pouvoir proposer aux enfants des repas de qualité et un environnement très harmonieux et très agréable.

Madame Pauline VERON indique qu'elle votera cette subvention de la Ville de Paris à la Caisse des Écoles du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2017-DASCO 59.

<u>DÉLIBÉRATION - 09.2017.062 (2017-DASCO 117) - CAISSES DES ÉCOLES - MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT PAR LA VILLE DE PARIS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR LA PÉRIODE 2018-2020.</u>

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Madame Gypsie BLOCH juge nécessaire de rappeler quelques éléments de contexte par rapport à cette délibération qui propose de fixer les modalités de conventionnement et de financement par la Ville pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020.

L'année dernière la mairie de Paris a tenté de centraliser la restauration scolaire en créant un établissement public dédié. Il y a eu une forte mobilisation et une opposition des élus LR et des parents. Finalement, la maire de Paris a décidé de renoncer ou plutôt de reporter cette réforme à 2020. En attendant, et pour les prochaines années, elle a annoncé une refonte plus progressive du système en revoyant notamment le système de conventionnement, c'est-à-dire, le cadre qui lie la mairie de Paris avec chaque caisse des écoles, convention qui est présentée chaque année qui est appelée la convention pluriannuelle d'objectifs.

Ces conventions qui lient actuellement les 20 caisses des écoles parisiennes à la mairie arrivent à échéance fin 2017. La délibération qui est présentée ce soir propose de repenser le partenariat entre la Ville et les caisses des écoles et de revoir les modalités de financement.

Ce nouveau cadre partenarial introduit trois axes prioritaires : d'une part le renouvellement des principes et des modalités de conventionnement et de financement qui concernent la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, c'est la subvention qui vient d'être votée. Autre axe, l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des personnels, et enfin, la simplification et la modernisation du parcours usager de l'inscription au paiement. Cette expérimentation est proposée aux maires volontaires dont le 9<sup>e</sup> fait partie, ayant proposé sa candidature pour cette expérimentation de la simplification du parcours usager.

La délibération qui est proposée ce soir pose les nouveaux cadres qui seront déclinés avant le 31/12/2017 avec chaque Caisse des Écoles pour établir les nouvelles conventions d'objectif.

La convention qui se dessine dans la délibération est a priori plutôt favorable pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, car elle définit en priorité les sujets sur lesquels l'arrondissement est déjà en avance. Elle parle du bio et de l'approvisionnement en local. La titularisation des agents pour la partie ressources humaines, travail déjà mené depuis deux ans avec le directeur de la Caisse des Écoles et qui porte ses fruits est très efficace ainsi que la simplification du parcours usager avec maintenant la possibilité de paiement en ligne par les familles. Le 9<sup>e</sup> est déjà engagé dans cet objectif.

Cependant, des questions importantes pour le 9<sup>e</sup> arrondissement ne sont pas évoquées dans cette délibération, ce qui pose un problème, notamment la question sur le goûter dans les écoles élémentaires. Elle n'est pas intégrée dans le périmètre de la délégation qui est présentée en annexe de la délibération, alors que fournir le goûter dans les écoles élémentaires était une préconisation de la MIE et qu'un vœu du groupe écologiste a été voté en ce sens en conseil de Paris au mois de décembre. Madame Gypsie BLOCH rappelle que dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, il a été décidé depuis le mois de janvier de distribuer un goûter gratuit dans deux écoles élémentaires à titre d'expérimentation, l'objectif est de généraliser aux autres écoles à la rentrée. Par ailleurs, il y a une autre question aussi importante qui est celle du financement des autres activités et des autres missions de la Caisse des Écoles parce que la Caisse des Écoles, c'est la restauration, mais ce sont aussi les séjours de vacances et d'autres activités éducatives et sociales pour lesquelles la Caisse des Écoles peut attribuer des subventions aux écoles maternelles et élémentaires. Ces subventions d'ailleurs étaient supprimées il y a deux ans et on ne voudrait pas que celles pour les séjours de vacances soit également supprimées.

Ces deux points au moins méritant débat au conseil de Paris, elle suggère dans cette attente de s'abstenir sur cette délibération.

Madame Pauline VERON indique qu'elle votera cette délibération, ainsi que ses collègues qui lui ont donné pouvoir.

Cette délibération permet, comme cela a été rappelé, de fixer le cadre permettant d'élaborer les 20 conventions pluriannuelles d'objectif et de financement entre la Ville de Paris et les caisses des écoles. Elle pense que c'est un dialogue de gestion un peu plus moderne entre un établissement public et la Ville de Paris qui permet de caler les subventions à la Caisse des Écoles, qui ne soit pas juste un calcul, un ratio en fonction du nombre d'élèves, etc., mais d'intégrer dans ce dialogue de gestion justement les particularités, les initiatives des caisses des écoles. Elle pense que c'est une modernisation du fonctionnement de l'administration de manière générale, en continuant à intégrer les élus et même en faisant une plus grande part aux élus puisqu'un conseil des caisses des écoles se réunira avec l'ensemble des présidents des caisses des écoles, ce qui peut créer aussi une synergie collective et un échange de bonnes idées d'une caisse des écoles à une autre.

Ce mode de financement valorisera les efforts de gestion qui ont été réalisés par certaines caisses des écoles. Aujourd'hui, pour certaines caisses qui gèrent moins bien, la Ville vient compenser automatiquement. Aujourd'hui, ces conventions permettront de pouvoir sensibiliser quand une gestion est moins bonne.

Madame le Maire rappelle que ce n'est absolument pas le cas dans le 9<sup>e</sup> qui est cité en exemple sur le territoire parisien.

Madame Pauline VERON remarque qu'il s'agit d'une convention-cadre, mais Madame le Maire lui fait observer que l'on ne parle ici que du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame Pauline VERON ne voit pas pourquoi dans le 9<sup>e</sup>, la convention serait moins bien qu'ailleurs et pense que globalement c'est une modernisation et un dialogue de gestion, comme cela peut exister dans le privé et maintenant dans le public pour améliorer et caler au mieux cette subvention en tenant compte de la qualité du travail effectué par la Caisse des Écoles et favoriser certaines initiatives.

Donc son groupe votera cette délibération.

M. Sylvain MAILLARD évoque une remarque faite par plusieurs parents d'élèves durant la campagne. La vertu d'une campagne est aussi de faire remonter les informations, et entre autres de remarquer la qualité, l'amélioration de la qualité des repas qui a été vraiment unanimement notée avec une vraie différenciation entre le repas servi à midi et le goûter où plusieurs parents d'élèves ont remonté l'information sur une moindre qualité du goûter par rapport à la qualité du repas servi avant. Il y a peut-être un travail à faire à ce sujet.

Madame le Maire propose à Mme Gypsie BLOCH de répondre sur le goûter servi gratuitement à l'ensemble des familles servi dans deux écoles, rue Buffault et rue Blanche. C'est une expérimentation jusqu'à la fin de l'année et élargi à l'ensemble des écoles au mois de septembre.

Madame Gypsie BLOCH confirme que l'objectif de l'expérimentation des six mois est de prendre en compte et d'écouter les remarques des parents sur la qualité de goûter. Des ajustements ont déjà été faits.

L'objectif premier de ce goûter à distribuer est que chaque enfant ait un goûter ce n'était pas forcément le cas, et que chaque enfant ait un goûter équilibré parce des enfants dans les écoles arrivaient au goûter avec des paquets de chips, ce qui est dommageable. Et pour ceux qui viennent avec rien du tout, c'est encore pire. L'idée est de proposer un produit laitier, un fruit et un produit céréalier. En fonction des jours, le goûter plait plus que d'autres car pour le goûter, on est plus sur des aliments plaisir que sur le déjeuner. Les enfants ont parfois l'habitude d'avoir des barres chocolatées ou autres, donc il y a eu quelques remarques et quelques ajustements. On ne peut pas conserver au frais les produits, c'est une contrainte technique. Donc, il faut avoir des produits qui permettent d'être conservés hors du frais et tous n'ont pas la même qualité.

Ce qu'il faut privilégier, c'est la qualité nutritionnelle et l'équilibre du goûter par rapport au repas qui a été servi à midi. Toutes les remontées du terrain sont prises en compte et transmises à la diététicienne qui ajuste à chaque fois en fonction des remontées pour améliorer et faire que ce goûter soit effectivement le plus en adéquation possible avec les objectifs nutritionnels et que chacun ait bien son goûter chaque jour.

Madame Sylvie LEYDET informe qu'elle était au conseil d'école de l'école élémentaire Buffault où cette expérimentation est très bien accueillie et où le corps enseignant ainsi que les parents souhaitent le renouvellement l'année prochaine.

Madame le Maire la remercie pour ces encouragements et note que cette délibération prend acte, et c'est sa vertu, de l'abandon de la réforme voulue par la maire de Paris. Mais pour ne pas perdre la face, la Maire de Paris dans la rédaction de ce projet donne l'impression d'un renouveau, mais dans les faits, ce qui compte, en tout cas pour elle en tant que présidente de la Caisse des Écoles, c'est que les caisses des écoles continueront à être gérées directement par les arrondissements. C'est ce que les élus souhaitaient pour continuer à bien travailler avec M. François GALLET à l'amélioration des repas et du goûter parce qu'il y a là un défi à relever pour septembre pour que tous les enfants scolarisés dans le 9ème et leurs parents soient pleinement satisfaits.

Un avis favorable est émis par 2 voix pour (Mme Pauline VERON et M. Jonathan SOREL) et 11 abstentions, sur le projet de délibération 2017-DASCO 117.

<u>DÉLIBÉRATION 09.2017.063 - RÉVISION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9<sup>E</sup>.</u>

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'arrondissement.

Madame Isabelle VUGHT expose que la réforme proposée par cette délibération a été très largement négociée, travaillée avec les bureaux des conseils de quartier existants, les cinq, à la fois individuellement, un par un, et aussi en réunion plénière. Les propositions ont été reprises d'un commun accord à la réunion et toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Ce n'est pas le lieu aujourd'hui de faire le bilan de l'action des conseils de quartier pour l'année qui vient de s'écouler. Ce bilan, ils le présenteront à la rentrée prochaine. C'est leur troisième bilan qui correspond à la fin de l'aboutissement de leur mandat puisque leur mandat était de trois ans.

Elle reprend rapidement les propositions de modification qui sont proposées. Elles s'orientent sur trois axes : d'abord, simplifier le fonctionnement des bureaux des conseils de quartier et des conseils de manière générale. C'est aussi, deuxième axe, donner un peu plus d'ampleur à l'action des conseils de quartier et valoriser leur action. Et enfin, assurer la relève et l'association des habitants et de ceux qui travaillent aux conseils de quartier.

Au titre de cet objectif, on s'est rendu compte que finalement, compte tenu d'un certain nombre d'abandons en cours de route, il fallait plus de membres habitant dans les conseils de quartier. Il fallait aussi, à la demande générale, supprimer la distinction qui était assez peu claire finalement et qui n'était pas très opérationnelle, entre titulaire et suppléant.

On propose donc d'augmenter assez sensiblement le nombre d'habitants, de passer à 18, sans distinction de titulaire et de suppléant, sachant que là aussi, il y avait la quasi-unanimité sauf une personne d'un conseil de quartier qui proposait de revenir à la règle de la cooptation mais cette proposition n'a pas rencontré un franc succès. L'idée est d'avoir toujours un collège habitant paritaire avec tirage au sort sur la base des candidatures des habitants et qui est complété par des personnels très qualifiés désignés par le conseil d'Arrondissement, sur proposition du maire, et qui permet de représenter peut-être de manière plus facile les associations, les commerçants et les institutions de chaque quartier.

Une autre des propositions est de permettre au titre de ces personnalités qualifiées, sur le plan de l'aspect relève, de désigner des personnes qui seraient candidates parce qu'elles auraient été membres des anciens bureaux de conseils de quartier et voudraient continuer à s'investir dans ces bureaux. C'est pourquoi on autoriserait de prendre des personnalités qualifiées qui auraient déjà accompli un mandat de membre de bureau.

L'autre objectif au titre de la simplification, est d'éviter de dire que le mandat est renouvelable une fois. On n'est pas dans la réforme institutionnelle concernant les députés, on fait l'inverse. Quand on a des gens qui ont de bonnes qualités et qui ont la bonne volonté de s'impliquer dans un quartier, on attend qu'ils n'en aient plus envie et on ne limite pas le renouvellement. L'éternité, ce n'est pas si long!

Sans reprendre point par point, Madame Isabelle VUGHT observe que des règles avaient été mises dans la charte qui étaient un peu compliquées sur la prise de décision. Donc là, on a repris une proposition d'un conseil de quartier qui disait simplement que les décisions ont été prises à la majorité des présents, ce qui parait une très bonne règle. Cela vient du conseil de quartier Faubourg-Montmartre puisqu'on peut tracer l'origine de toutes les propositions.

On prévoit aussi de manière explicite que la réunion annuelle de bilan est une réunion publique. Là, il faut dire que les bureaux des conseils de quartier ont dit que l'obligation de mettre au moins trois réunions publiques était un peu contraignante. Il y a des conseils de quartier qui se sont spécialisés dans les réunions publiques, comme celui du Faubourg-Montmartre qui a toujours un succès fou. Il y a d'autres conseils de quartier où c'est plus difficile, comme à Opéra — Chaussée d'Antin, ce n'est pas toujours facile parce que c'est un quartier où il est difficile de trouver des moments où on retrouve à la fois les habitants et les commerces. Cela dit, on a donné le chiffre de l'ensemble des réunions publiques organisées par les conseils de quartier sur ces trois années, on arrive à plus de 30 réunions publiques, ce qui n'est quand même pas si mal que ça. Donc on ne passe pas à deux, mais on dit que dans les trois réunions obligatoires au moins, il y a la réunion commune des cinq conseils.

Dernier point qui semblait quand même assez important, c'est qu'il y a une demande générale des conseils de quartier, non seulement d'être consultés sur des projets, ce qui peut se faire avant, pendant et éventuellement après, mais aussi d'avoir une bonne information. Ils ont pu sur certains sujets se sentir quelquefois un petit peu exclus de l'information, par exemple de l'information de calendrier d'un projet qui va être mis en œuvre dans le cadre du budget participatif. Or, ils ont un rôle important puisqu'ils sont la courroie de transmission de l'information depuis la mairie et les services de la mairie jusqu'aux habitants. C'est pourquoi dans le préambule, a été ajoutée à la phrase : « les conseils de quartier sont consultés sur les projets, etc. », le mot « les conseils de quartier sont informés et consultés ».

Voilà les principales modifications apportées à cette charte, sachant que ce qui est important, c'est de considérer que c'est une charte vivante. Ce n'est pas quelque chose de figé et il convient de prendre en compte l'expérience des habitants et des commerçants et de tous les gens qui travaillent dans le quartier, qui l'aiment et qui font part des difficultés ou des réussites de leur engagement au sein de ces conseils.

Ce n'est pas une réforme fondamentale et tous les membres des conseils de quartier rencontrés y étaient très attachés, c'est un ajustement sur ces divers points.

Madame Pauline VERON note qu'il y a des choses de bon sens, qui relèvent, comme cela a été dit, du fait qu'après trois ans de pratique, des choses s'ajustent.

Elle se souvient avoir fait des remarques au tout début de la mandature quand cette charte a été crée parce que justement, il y avait des petites choses qui relevaient de l'expérience qu'on avait eue d'avant, mais après, il faut faire son expérience par soimême. Donc, il y a des choses qu'elle trouve évidentes, qui permettent de simplifier, d'assouplir un certain nombre de choses ou de clarifier.

Particulièrement, elle trouve bien de préciser dans l'article 4 que les bureaux décident de leurs deux jours de réunions. C'était un point sur lequel il y avait eu des discussions. Mais elle est en désaccord sur les modalités de fonctionnement des conseils de quartier du 9<sup>e</sup> par rapport à d'autres conseils de quartier d'autres arrondissements. Son désaccord sur le collège des personnalités qualifiées désignées par la maire et le fait que les conseils de guartier soient présidés par des élus est connu. L'expérience montre que moins les élus interfèrent dans le fonctionnement, les modalités de fonctionnement et d'organisation des conseils de quartier, plus il y a du monde dans les réunions et plus ça fonctionne. Ça ne veut pas dire un désengagement des élus dans les conseils de guartier. Ce n'est pas parce qu'ils ne président pas qu'ils ne peuvent pas être là pour répondre aux questions ou faire le suivi des projets, mais elle croit que la valeur symbolique que des élus président des conseils de quartier est un signal qui ne permet pas de dire que l'on permet de créer complètement les conditions pour que les habitants se saisissent eux-mêmes d'un certain nombre de sujets, puissent en débattre et s'impliquer dans la vie démocratique du quartier. Dans des arrondissements comme le 10<sup>e</sup> ou le 20<sup>e</sup> arrondissement où ça fait longtemps que les élus ne président pas, même s'ils sont présents, on voit des dynamiques qui fonctionnent.

Madame Pauline VERON pense au constat qu'elle établit dans les autres arrondissements, même si c'est compliqué, même si elle entend ce qui est dit sur les membres de bureau sur les réunions publiques. Lorsqu'il y a des réunions publiques assez régulièrement, cela crée une dynamique qui fait que les gens viennent parce qu'il y a des réunions régulièrement. Elle pense qu'il faut tenir là-dessus.

Compte tenu du fait qu'il y a en ce moment une concertation des Parisiens et des élus sur une rénovation de la charte de la participation parisienne pour laquelle l'exécutif sera consulté, que les premiers éléments de cette concertation montrent que les Parisiens sont attachés au fait que les élus soient plus en appui qu'en organisateurs de ces instances de démocratie locale, pour ces deux désaccords de fond principaux, elle s'abstiendra sur la charte des conseils de quartier.

Madame le Maire se félicite d'avoir confié la présidence de chaque bureau de chaque conseil de quartier à un élu, car on le voit dans la réalité comme dans les documents qu'il y a du suivi, qu'il y a un résultat positif, des réunions plus fréquentes, comme au Faubourg-Montmartre, des actions beaucoup plus suivies comme à Opéra – Chaussée d'Antin. Elle veut vraiment remercier les élus qui donnent de leur temps et de leur énergie pour animer ces bureaux de conseils de quartier : Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Sébastien DULERMO, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Sylvie LEYDET et, bien sûr, M. Sylvain MAILLARD pendant la période 2014-2016. Elle mesure le temps consacré, des soirées entières passées avec les habitants pour construire les projets, pour les accompagner et ne surtout pas restreindre leurs envies et leur enthousiasme. C'est la raison pour laquelle, dans la révision de la charte du conseil de quartier, cette disposition va demeurer.

M. Sylvain MAILLARD remercie Madame le Maire et précise que ce qu'elle vient de dire correspond à une grande partie de sa pensée. Il se souvient qu'en arrivant en 2014, l'exécutif a été confronté à bon nombre de conseils de quartier dans un état de non-fonctionnement. Ce n'est pas une critique, c'est une constatation. Il a eu la chance de présider pendant plusieurs années un des conseils, Blanche – Trinité, et il constate à quel point les habitants, le collège tiré au sort et ceux désignés, ont besoin d'avoir une référence avec l'élu car ils ont besoin qu'il y ait des décisions et que les discussions y sont nourries, très intéressantes, y compris pour les élus évidemment puisqu'ils apportent énormément d'informations, ce qu'ils veulent, c'est un vrai relais pour avoir une décision.

Il veut formuler deux remarques, et d'abord, demander à Mme Isabelle VUGHT de l'inviter aux réunions globales parce que suivre le travail des conseils de quartier est quelque chose de fondamental. Il y est très attaché et lui saura gré d'être informé de la date de la réunion annuelle.

S'adressant à Mme Pauline VERON qui indique que dans le 10<sup>e</sup> arrondissement ou dans d'autres, cela fonctionne très bien sans la présidence des élus, il veut la prendre au mot et lui demande de l'accompagner voir un autre conseil, comment cela fonctionne parce qu'il n'arrive pas à la convaincre du fait de l'importance de la présidence. Il voudrait voir comment fonctionnent les autres conseils pour essayer de le convaincre qu'il a tort.

Madame le Maire pense qu'on serait surpris, que cela se passerait exactement de la même façon que dans le 9<sup>e</sup>, c'est juste de l'hypocrisie. L'exécutif dit les choses, préside les conseils de quartier parce que c'est de sa légitimité d'accompagner les projets des habitants.

Avant de demander à Madame VUGHT de conclure, elle la félicite très vivement pour tout ce travail et cette énergie dans les conseils de quartier et y associe également Mme Mariella ERIPRET qui est une coordinatrice formidable et là, tout le monde est d'accord.

Madame Sylvie LEYDET veut faire part de son expérience puisqu'avant d'être élue, elle était membre du conseil de quartier du Faubourg-Montmartre.

L'élue était présente et elle n'était peut-être pas présidente, mais elle en prenait plus ou moins le rôle. D'autre part, elle estime que ce n'est pas parce que les élus sont présidents du bureau que cela relève de la dictature.

C'est le bureau qui décide plus ou moins de l'ordre du jour, qui décide de tous les thèmes, de toutes les thématiques des réunions publiques et c'est le bureau qui prend des décisions en matière d'investissement. Les élus n'imposent rien, la preuve étant que le quartier Faubourg-Montmartre refuse toujours les cendriers, et pourtant, ce n'est pas faute d'y travailler.

Les élus président le bureau mais être président ne veut pas dire décider à la place des autres !

Madame le Maire pense que tout le monde l'a compris. D'ailleurs, les membres du conseil de guartier veulent continuer dans cette voie.

M. Alexis GOVCIYAN souhaite remercier Madame le Maire et Mme Isabelle VUGHT pour ce travail et aussi rappeler à Mme Pauline VERON qu'en fait, le président est plus un référent, c'est d'ailleurs clairement écrit et le référent est le premier parmi ses pairs. Personne ne veut assumer une présidence « présidentielle » parce que ce n'est pas le lieu de ces instances qui ont le seul caractère de concertation.

Madame Isabelle VUGHT, à l'attention de son collègue, M. Sylvain MAILLARD, indique que la réunion commune des cinq conseils est publique, c'est une raison de plus pour qu'il y soit le bienvenu.

Ensuite, il ne faut pas se battre sur l'élu président parce que justement l'élu référent ne préside pas le bureau. L'article 6 de la charte précise « L'élu référent du conseil de quartier préside les réunions publiques. » Donc, en réalité, l'élu référent est membre du bureau simplement lorsqu'il y a des réunions publiques car on sait que quelquefois une réunion publique peut être un peu délicate, parce que c'est un travail, ça consiste à donner la parole, à présenter, etc. Donc il ne faut pas se battre sur le fait qu'on préside ou pas les bureaux, on ne les préside pas en tant qu'élu référent.

Quant à savoir quel rôle peut avoir un élu référent au sein d'un bureau de conseil de quartier, Madame Isabelle VUGHT le voit très positif et c'est ainsi qu'elle le vit, très incitatif à l'égard des membres du bureau du conseil de quartier à prendre toute l'ampleur des pouvoirs dans l'étendue des actions offerte par la charte des conseils de quartier.

Elle espère qu'il y en aura bientôt une nouvelle illustration dans un conseil de quartier, celui dont l'élu référent est M. Alexis GOVCIYAN, le quartier Opéra — Chaussée d'Antin puisque justement, lors de la dernière réunion, ils ont décidé de prendre une initiative en relisant la charte. Ils ont vu qu'ils pouvaient présenter des vœux et que ces vœux seraient portés au conseil d'Arrondissement. Cela figurait d'ailleurs dans une ancienne version de la charte. Elle ne sait pas si cela a été mis en œuvre lorsque Mme Pauline VERON était majoritaire. L'exécutif est toujours plus incitatif à ce que le conseil prenne l'initiative comme avec le budget participatif en le poussant à défendre des projets et à les mener à bien puisque trois de leurs projets, pour l'instant, ont été adoptés dans le cadre du budget participatif.

Le projet de délibération 09.2017.063 est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Pauline VERON et M. Jonathan SOREL).

<u>DÉLIBÉRATION 09.2017.064 (2017-DDCT 80) - SUBVENTIONS FONDS DU MAIRE (13.500 EUROS) À 8 ASSOCIATIONS (9<sup>E</sup>).</u>

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT juge inutile de rappeler ce que sont les fonds du Maire car tout le monde le sait bien maintenant.

Il y a huit attributions dans les 13 500 euros de subvention. La première est l'association sportive scolaire du collège Paul Gauguin qui a fait un voyage de fin d'année à Brest au début du mois de juin pour faire de la voile. La seconde est pour l'Association Trinité Solidarité qu'on accompagne dans ses missions : la soupe populaire, l'hébergement hivernal et les Maraudes. La troisième qui est d'un montant assez important est pour la Ferme d'Écancourt qui fait toujours découvrir des animaux et la vie à la ferme, et dans un arrondissement minéral, c'est bien. Elle rappelle à cette occasion que la prochaine édition de la Ferme Ephémère aura lieu les 16 et 17 septembre prochains, pour préparer les enfants à venir. Vient ensuite une subvention pour la Fédération des Chorales Handivoix qui va donner un concert en novembre 2017, en fin d'année, dans le cadre de FestiVoix qui sera subventionné pour ceci à hauteur de 500 euros. Dans cette liste figure aussi Les Petits loulous du 9<sup>e</sup>, rue de Douai. Il s'agit là d'un objectif bien précis puisqu'ils veulent installer une enseigne lumineuse qui permettra de les voir de la rue. Et enfin Phonoplanète que l'on a déjà soutenue plusieurs fois. On apporte une contribution assez importante cette fois-ci puisque c'est 1 500 euros, il faudra quand même trouver une solution pérenne et il faudra réfléchir à l'équilibre général de ce musée qui organise des concerts auxquels Mme Isabelle VUGHT recommande d'aller.

Viennent enfin l'association Révélons la Trinité qui veut faire un grand évènement sur quatre jours pour tous les habitants du quartier pour les 150 ans de la Sainte-Trinité, et l'Union Nationale des Combattants du Département de Paris, chère au cœur de M. Alexis GOVCIYAN et des élus, dont on connait l'action et la présence permanente à toutes les cérémonies commémoratives et à qui seront attribués 1 000 euros et non pas 500, ce qui fait l'objet d'un amendement puisqu'il y avait une erreur dans la première répartition.

Voilà la répartition des fonds du maire 2017.

Madame le Maire met aux voix la DDCT 80 avec l'amendement technique de 1 000 euros.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2017-DDCT 80.

<u>DÉLIBÉRATION 09.2017.065 (2017-DAC 35) - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (395.711 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 15 THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ.</u> Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame Claire GANNET expose que la présente délibération a pour objet l'attribution de subventions d'équipement par la Ville de Paris à hauteur de 395 711 euros à destination de 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

Ces subventions interviennent dans le cadre de la convention triennale approuvée en juillet 2015. Quatre théâtres concernent ici plus particulièrement le 9<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit du théâtre Édouard VII, des Folies Bergères, du Théâtre Mogador et du Théâtre des Nouveautés.

Afin de lui permettre de réaliser des travaux de mise en conformité du réseau scénique et de l'installation de coffrets de protection, il est proposé d'attribuer au théâtre Édouard VII une subvention d'équipement de 2 255 euros.

Les Folies Bergères souhaitent de leur côté réaliser des travaux de rénovation des éclairages du lieu et des éclairages de sécurité. Pour ce faire, il est proposé de leur attribuer une subvention d'équipement d'un montant d'un peu plus de 21 000 euros.

Le Théâtre Mogador qui a connu, comme chacun le sait, une année exceptionnellement difficile, a fait appel au soutien de la Ville de Paris à travers la voix de son directeur, M. Laurent BENTATA que les élus tiennent tous ici à saluer ce soir. Ils le félicitent pour le courage dont toute l'équipe a su faire preuve, son travail et la détermination pendant cette période douloureuse après l'incendie dont à a été victime le Théâtre Mogador.

Ce sera avec beaucoup d'émotion et de joie qu'ils participeront à la réouverture de ce lieu dans quelques jours et dans quelques semaines avec le premier spectacle Grease, après de longs mois de travaux. Par la présente délibération, il est proposé d'accorder le soutien aux travaux d'accessibilité, d'installation d'un garde-corps et de rénovation du Pignon de la façade par une subvention d'un peu plus de 56 000 euros.

Enfin, le Théâtre des Nouveautés souhaite réaliser des travaux de rénovation électrique pour lesquels la Ville participera à hauteur de 65 143 euros.

Madame Claire GANNET invite ses collègues à donner un avis favorable à cette délibération et, comme elle aime à le répéter car c'est un peu son cheval de bataille, soutenir le Théâtre privé, dire qu'on fait appel à des soutiens privés est un peu le sujet très à la mode. Les lieux privés ne peuvent pas activer le levier mécénat puisqu'il faut avoir un statut dit d'intérêt général pour pouvoir prétendre à la déduction fiscale. Donc, ils peuvent activer du sponsoring, mais qui enthousiasme beaucoup moins les foules et les PME et les individuels.

Madame le Maire ajoute que le soutien au théâtre privé est d'autant plus primordial que dans le contexte sécuritaire actuel qui a durement touché les acteurs culturels parisiens, il faut être au rendez-vous. Elle regrette que la subvention initiale que la Ville accorde chaque année à l'ASTP baisse d'année en année et elle ne manque pas de le rappeler au premier adjoint à la maire de Paris en charge de ces questions, qu'il est absolument fondamental pour le rayonnement culturel de la ville de soutenir les partenaires privés du théâtre.

Madame Pauline VERON indique que son groupe votera ces subventions de la Ville de Paris et ces théâtres en particulier du 9<sup>e</sup>.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2017-DAC 35.

DÉLIBÉRATION 09.2017.066 (2017-DAE 119) - SUBVENTION (11.300 EUROS) À L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU 2<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT ET DES GRANDS BOULEVARDS POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2016 (9<sup>E</sup>).

Rapporteure: Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame Sylvie LEYDET demande la possibilité de réunir les deux points : la DAE 119 et 210, étant donné que c'est le même objet.

<u>DÉLIBÉRATION 09.2017.067 (2017-DAE 210) - SUBVENTION (350 EUROS) À L'ASSOCIATION LES LUCIOLES DE MAUBEUGE ROCHECHOUART POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2016 (9<sup>E</sup>).</u>

Rapporteure: Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame Sylvie LEYDET souhaite soumettre aux voix de ses collègues deux subventions pour des associations de commerçants relatives aux illuminations de fin d'année.

À l'occasion des fêtes, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues. Ces illuminations participent à dynamiser la vie économique de notre ville.

Néanmoins, cela a un coût élevé pour les associations de commerçants dont les ressources ne sont pas toujours extensibles car affectées par les aléas économiques et conjoncturels, sachant que de plus, l'organisation de brocantes qui constituent une partie au financement de ces illuminations par les commerçants est en baisse pour des raisons de sécurité.

La première subvention concerne l'Association des Grands Boulevards pour un montant de 11 300 euros et la deuxième subvention concerne, pour un montant de 350 euros, la petite association Les Lucioles de Maubeuge-Rochechouart qui avaient opté pour une décoration de sapin d'hiver l'hiver dernier. C'était petit, mais cela redémarre effectivement.

Elle invite donc à voter ces deux subventions.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2017-DAE 119.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2017-DAE 210.

<u>DÉLIBÉRATION 09.2017.068 (2017-DLH 128) - OBLIGATION D'ENREGISTREMENT DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE PRÉVUE À L'ARTICLE L314-1-1 DU CODE DU TOURISME - CRÉATION DU TÉLÉSERVICE CORRESPONDANT.</u>

Rapporteure: Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame Sylvie LEYDET rappelle que jusqu'à présent les meublés touristiques devaient faire l'objet d'un enregistrement, sauf pour les résidences principales.

La loi du 7 octobre 2016 pour une république numérique a donné la possibilité aux communes de rendre cet enregistrement obligatoire pour tous les meublés touristiques. Cette possibilité ne concerne néanmoins que les territoires soumis à la règlementation sur les changements d'usage dont Paris fait partie.

L'exécutif parisien souhaite donc utiliser cette nouvelle disposition du code du Tourisme. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, les propriétaires qui louent leur résidence principale en meublé touristique devront s'enregistrer sur un téléservice dédié et publier ensuite leur numéro dans l'annonce relative au local.

Madame Sylvie LEYDET propose de donner un avis favorable à ce dispositif, car il va contribuer à mieux contrôler la location meublée de courte durée à Paris.

. . . / . . .

Elle souhaite rappeler qu'un propriétaire a le droit de louer sa résidence principale 120 jours maximum par an. C'est d'ailleurs une très bonne chose, car cela permet de dégager des ressources supplémentaires pour les propriétaires, ce qui n'est pas négligeable vu le prix de l'immobilier à Paris.

D'autre part, cela permet de diversifier et de développer l'offre d'hébergement pour les touristes.

A l'inverse, il faut néanmoins lutter contre les meublés touristiques non autorisés, ceux qui détournent des résidences principales au profit de cette activité. On estime que le marché locatif a perdu 20 000 logements ces cinq dernières années à cause de la location meublée de courte durée. Elle ajoute à cela que l'exploitation de ces meublés non autorisée génère des nuisances dans les copropriétés.

Pour conclure, elle renouvelle sa proposition de donner un avis favorable en souhaitant néanmoins que cette plateforme ne serve pas à mettre en place une fiscalité sur les meublés touristiques autorisés, mise à part la taxe de séjour bien entendu.

Madame Pauline VERON note que l'exécutif appelle à un vote positif. On a tous conscience des excès qu'on peut vivre à Paris de location meublée touristique. On recense à peu près 100 000 annonces à Paris pour des meublés touristiques pour des gens de passage à Paris. Ce n'est pas une difficulté quand il s'agit de louer ponctuellement sa résidence. Tout le monde en convient. En revanche, quand certaines personnes achètent des appartements uniquement pour les louer via des plateformes type Airbnb, on voit bien les dégâts que cela cause en termes de logement à Paris. Comme cela vient d'être dit, l'estimation est d'environ 20 000 logements retirés du parc locatif normal pour être uniquement loués dans le cadre de ces plateformes en location meublée touristique.

Madame Pauline VERON, s'adressant à M. Alexis GOVCIYAN qui faisait allusion au bilan du gouvernement tout à l'heure pour le contexte des élections, trouve que cette loi de 2016 a été plutôt une bonne loi. Elle est dans le bon sens, elle peut aller dans le côté positif du bilan du dernier gouvernement. Cette délibération permet d'appliquer cette loi à Paris et de limiter la location à 120 jours, ce qui permet à la fois de concilier le fait que des personnes qui veulent un complément de revenu en louant leur appartement puissent le faire avec une limite et donc de limiter le détournement de cette procédure qui au départ avait pour objectif de permettre de louer facilement son appartement.

Elle voudrait aussi rappeler que la mairie de Paris a instauré depuis déjà plusieurs mois des contrôles. Ces derniers réalisés par 25 agents ont permis le contrôle de 5 000 logements par an à Paris, notamment dans certains secteurs plus particulièrement concernés comme le centre de Paris. On évoque souvent le 4<sup>e</sup> arrondissement et l'île de Saint-Louis qui se dépeuplent énormément.

Depuis le début de l'année, ce sont 300 000 euros d'amendes qui ont déjà été actés par le TGI et 900 logements qui ont été régularisés. Donc, même si l'activité de location permet le développement du tourisme, elle croit qu'on a trouvé avec cette loi et ce dispositif un équilibre qui permet de concilier les deux aspects.

Son groupe votera cette délibération.

Madame Sylvie LEYDET remarque qu'elle attend la position de la mairie de Paris pour ce qui est de la location touristique par des personnes logées dans des logements sociaux.

M. Sylvain MAILLARD indique qu'il s'agit d'un sujet sur lequel il a travaillé et va continuer à travailler durant la première année de son mandat. Il avait eu l'occasion de discuter assez longtemps au cours de l'année dernière avec M. Jonathan SOREL, qui n'est pas là ce soir, sur la loi présentée par l'ancienne ministre Mme Emmanuelle COSSE. Il trouve que c'est une loi qui va évidemment dans le bon sens mais qui n'est pas suffisamment restrictive. Il travaillera dans la première année de mandature pour faire une proposition de loi pour aller beaucoup plus loin parce que comme cela a été mentionné de façon rapide, c'est en train de dépeupler totalement, de désorganiser le parc de logements à Paris. Il a eu l'occasion la semaine dernière de rencontrer M. Ian BROSSAT avec lequel il a à ce sujet des vrais points de convergence ce qui leur permettra de travailler dessus ensemble, pour pouvoir avoir non seulement un cadre restrictif bien plus important, mais aussi des contrôles. Parce que comme cela a été mentionné, il y a 25 agents. Ce n'est pas suffisant. On sait très bien que l'ensemble des syndics font remonter énormément d'informations que l'on n'a pas encore la capacité de traiter. Il compte aussi sur la mairie de Paris pour pouvoir donner les moyens d'appliquer une loi qui peut faire du bien sur certains aspects, mais en tout cas fait beaucoup de mal et qui renchérit énormément le prix de l'immobilier et le prix des loyers.

Madame Isabelle VUGHT veut indiquer au nouveau député que dans ce cas, il faudrait peut-être s'intéresser au statut fiscal de la profession de loueur en meublé professionnel parce que tout est assez compliqué. Elle pense que c'est aussi pour échapper à des contraintes fiscales importantes et que si des gens font de la location 365 jours par an, certains en font moins. Il ne faut pas non plus limiter le sujet à une liste de personnes qui doivent se déclarer et ensuite, à 25, 100 ou 50 000 contrôleurs. C'est aussi un problème de règlementation et de fiscalité.

M. Alexis GOVCIYAN affirme qu'il faut effectivement lutter contre les abus, c'est évident. Mais en même temps, il faut être dans l'histoire et il faut la prendre comme elle est. Le sens de l'histoire, aujourd'hui, est aussi d'accompagner ces plateformes lorsqu'elles ont le mérite d'être à la fois sur la place publique et dans le respect des règles qui sont fixées.

Il voit dans la délibération qu'un site va être créé, qui va coûter 200 000 euros, qui va nécessiter, comme disait M. Sylvain MAILLARD, la création de 25 agents équivalent temps plein, qui sont sans doute insuffisants, mais en même temps, ce seront des contrôles manuels avec un système numérique et moderne qui sera mis en place. Il voit là des antagonismes ou dans tous les cas des problèmes d'approche de la part de la mairie de Paris. Il se souvient qu'il y avait en mars dernier un vœu du groupe des Républicains avec l'appui de l'UDI qui concernait un système d'autoblocage et d'interconnexion des plateformes. C'est peut-être vers cela qu'il faut aller. Aujourd'hui, on est dans une logique numérique. Cette logique doit être aussi celle de la mairie de Paris. En tous les cas, pointer du doigt comme on le fait Airbnb, alors que c'est un système qui marche et qui a le mérite d'avoir un tourisme différent, et ce tourisme existe, c'est faire exactement la même politique que certains faisaient contre les zones touristiques internationales et l'ouverture dominicale lorsque la population et les touristes souhaitent l'ouverture le dimanche. Aller se battre contre cela, c'est un problème, il s'agit du même aspect, de la même approche. Airbnb fonctionne bien, donc, il faut l'accompagner et si d'autres plateformes ne jouent pas le jeu, il faut les bloquer et les sanctionner. Il croit que c'est dans cette voie qu'il faut s'orienter. Il sera bien évidemment favorable à la délibération mais avec beaucoup de réserves.

Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour cette position qu'elle partage entièrement. Elle met aux voix la délibération DLH 128 avec un avis favorable de l'exécutif du 9<sup>e</sup>, mais avec un certain nombre de réserves.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2017-DLH 128.

DÉLIBÉRATION 09.2017.069 (2017-DFPE 17) - ACCOMPAGNEMENT DES SÉPARATIONS - SUBVENTIONS (149.000 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANT À CONVENTION AVEC NEUF ASSOCIATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LEUR SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE DANS LES 8<sup>E</sup>, 9<sup>E</sup>, 10<sup>E</sup>, 11<sup>E</sup>, 12<sup>E</sup>, 13<sup>E</sup>, 14<sup>E</sup>, 15<sup>E</sup>, 17<sup>E</sup>, 18<sup>E</sup> ET 20<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Madame Adeline GUILLEMAIN annonce que la présente délibération a pour objet d'attribuer des subventions à neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale, afin de soutenir les dispositifs d'accompagnement des familles en situation de séparation, notamment les dispositifs de médiation.

La Ville de Paris accorde une subvention globale de 149 000 euros. L'une des associations concernées avec laquelle la Mairie travaille main dans la main réside dans le 9<sup>e</sup>, il s'agit de l'Union Départementale des Associations Familiales pour laquelle une subvention de 13 000 euros est proposée pour financer la mise en place de groupes de soutien pour les enfants et pour les aider au moment des séparations.

Deux groupes seront créés et l'action sera encadrée par deux médiatrices familiales de l'association. Dans la continuité des actions menées par l'exécutif municipal sous l'impulsion de Madame le Maire, pour protéger et soutenir les familles de l'arrondissement, elle invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2017-DFPE 17.

<u>DÉLIBÉRATION 09.2017.070 (2017-DJS 59) - SUBVENTIONS (99.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 3 ASSOCIATIONS LOCALISÉES (9<sup>E</sup>).</u>

Rapporteure: Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que le projet de cette délibération concerne aujourd'hui l'aide à trois associations sportives que tout le monde connait : le SC 9, le sporting club, le BAC 9, le club de boxe et le club d'escrime de la Tour d'Auvergne dont l'action s'exerce principalement pour les habitants du 9<sup>e</sup>.

Le sporting club est le plus important club multisports de l'arrondissement avec 820 licenciés en golf, natation, tennis et volley-ball. À noter d'excellents résultats sportifs en volley puisque l'équipe féminine vient de vivre sa première année en National 3. De plus, le club a participé au dispositif Paris Sport Vacances de la Ville en organisant des stages de volley pour les jeunes défavorisés.

Le club d'escrime, c'est 552 licenciés. C'est le plus important et le plus ancien club d'escrime de la capitale. Il totalise aussi un beau palmarès dans toutes les catégories et s'est récemment illustré chez les vétérans avec le titre de vice-champion du monde de fleuret pour Laurent BEL. Le club contribue à former chaque année de nombreux jeunes à l'art de l'escrime et il participe notamment aux ARE dans les écoles.

Le BAC 9, le Boxing Athletic Club compte 390 licenciés. C'est le plus gros club de boxe anglaise d'Île-de-France. Il compte parmi ses anciens boxeurs Souleymane CISSOKHO, médaillé olympique de bronze, qui a été récompensé à l'occasion des vœux. Avec sa politique d'ouverture à tous, prêt de matériel et tarif avantageux, le club montre au quotidien son désir de formation des jeunes.

Ces trois clubs participent activement à la vie locale et aux évènements du 9° comme le Printemps du Sport, la nuit du Sport et d'autres. Il contribue ainsi au dynamisme de l'arrondissement. On constate cette année une hausse des subventions, notamment pour le SC 9 qui a eu quelques difficultés cette année liées à la fermeture du centre Valeyre notamment et d'autres soucis. Donc, on se réjouit qu'il y ait quand même une légère hausse de la subvention pour le SC 9, les autres subventions sont constantes.

Elle invite à voter cette délibération.

Madame le Maire explique que les élus du 9<sup>e</sup> arrondissement et son cabinet sont montés au créneau très fortement pour que la subvention SC 9 soit substantiellement élevée, suite aux aléas cette année du TEP Valeyre dont les travaux devaient durer jusqu'à la Toussaint et qui n'est toujours pas ouvert à l'heure actuelle. Ce sujet a été abordé au conseil d'Arrondissement du 22 mai, ainsi que le volet piscine avec les incidents répétés et répétitifs à la piscine Valeyre. L'association a été fortement pénalisée pendant un mois à la suite de l'incendie dû à un mauvais entretien des installations électriques.

Elle en profite pour dire que les piscines relèvent, pour ce qui concerne les investissements, de la mairie centrale. Pour rappel, la mairie d'arrondissement se contente seulement de payer les factures d'eau. En ce qui concerne les investissements et l'entretien, on attend beaucoup. En tout cas les aléas du TEP Valeyre ont été fortement préjudiciables pour cette association. Donc, on passe d'une subvention de 20 000 à 29 000 euros suite à l'intervention incessante de la Mairie du 9<sup>e</sup>, avec M. Jean-Etienne THYSS, le président du SC 9, à qui elle veut rendre hommage car il s'est beaucoup battu de son côté.

Madame Pauline VERON indique qu'elle votera ces subventions de la ville de Paris à ces trois gros clubs et magnifiques clubs du 9<sup>e</sup> arrondissement qui n'est pas un très gros arrondissement en termes de superficie, en nombre d'habitants, mais il a des clubs sportifs de très haut niveau, il faut s'en rendre compte. Elle note que Mme Adeline GUILLEMAIN le rappelle souvent, mais il est vrai qu'avoir à la fois le club de la Tour d'Auvergne ou le Boxing Athlétic Club ou le SC 9 qui portent des équipes aussi haut, c'est quand même exceptionnel. Malgré cet arrondissement hyper dense, les habitants sont très sportifs, sont beaucoup dans les clubs et ont des résultats, elle trouve que c'est vraiment très positif. Donc elle votera cette délibération avec ses collègues.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération 2017-DJS 59.

Madame le Maire informe que la prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le 11 septembre.

# CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

L'adjointe au Maire du 9ème arrondissement

Adeline GUILLEMAIN